

REGLEMENT PARTICULIER

FOL'CAR DE LAON DU 14 MAI 2017

Tous les articles non repris dans ce règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ECURIE DU BERCEAU organise le 14 mai 2017 avec le concours de l'ASA AISNE une épreuve automobile régionale intitulée FOL'CAR de LAON.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de FOL'CAR et pour le Championnat de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France

le 9 mars 2016 sous le numéro 0917 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 324 en date du 28mars2017

1.1. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Daniel VERNALDE</i>	<i>3111</i>	<i>02-01</i>
Membres du Collège	Christian MARTIN	<i>35423</i>	<i>02-07</i>
	Annick NARGUET	<i>1585</i>	<i>01-01</i>
Relations Concurrents			
Directeur de Course	<i>Thomas LEMIRE</i>	<i>35253</i>	<i>01-11</i>
Directeur(s) de Course adjoint(s)	<i>Gilles DANIEL</i>	<i>2462</i>	<i>01-01</i>
Adjoint(s) à la Direction de Course	<i>Sandrine LONGONI</i>	<i>42411</i>	<i>01-01</i>
Commissaires Techniques	<i>Mickael DESSE</i>	<i>5540</i>	<i>01-12</i>
Commissaire Techniques Fédéral	<i>Hervé DUROU</i>		
	<i>Yves VANACKER</i>	<i>16710</i>	<i>01-14</i>
	<i>Jean Claude POULEUR</i>		
Chronométrateur(s)	<i>Patrice PROISY</i>	<i>111444</i>	<i>01-12</i>
	<i>Emmanuel PROISY</i>		

L'organisateur administratif est l'ASA AISNE et l'organisateur technique est l'ECURIE DU BERCEAU.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>10 avril 2017</i>
Clôture des engagements	<i>9 mai 2017 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Au plus tard le 14 mai 2017 à 8H.</i>
Date et lieu de la compétition	<i>14 mai 2017, Route de Laniscourt, circuit Jacques DETRES – 02000 LAON</i>
Vérifications	<i>Facultatives : le 13 mai 2017 de 15h à 19h</i>
	<i>Obligatoires : le 14 mai 2017 de 7h à 8h</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Le 14 mai 2017 à 8h</i>
Briefing obligatoire	<i>14 mai 2017 à 10h15 à la Direction de Course ou à tout autre moment sur décision de la Direction de Course</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>De8h15.... à ...10h15.....</i>
Horaire de la course	<i>De ...10h30 ... à ...20h00....</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Le 14 mai 2017 à l'issue du temps réglementaire après l'affichage officiel définitif au pied du podium</i>

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 14 mai 2017 de 7h à 8h.

Des vérifications facultatives administratives et techniques se dérouleront le 13 mai 2017 de 15h à 19h.

ARTICLE 3. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

L'Ecurie du Berceau
3 rue Georges Sauvrezzy
02000 LAON
Tel 03.23.22.70.00

Ou à

Mme LEBEAU Marie Claude
L'Ecurie du Berceau
9 rue du Berceau
02820 MONTAIGU

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 9 mai 2017 à minuit. Le nombre de participants est limité à 90. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 130 € avec la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 20, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par DEUX pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée sauf en cas de titre de participation.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros sont fournis par l'organisateur au prix de 1€ le numéro.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit Jacques DETRES, Route de Laniscourt à LAON. Il est long de 746 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 14 mars 2014 sous le N°02.01.14 0224 AC REG.

L'accès au circuit se fait par un fléchage mis en place par nos soins avant l'épreuve.

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée du parc concurrent à proximité de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

7.1.2. Essais chronométrés

Le 14 mai 2017, de 8h15 à 10h15

- Suivant les conditions atmosphériques, les essais chronométrés pourront être supprimés, le tirage au sort servir de mise en grille dans les manches. Il y aura un tour de reconnaissance.

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à la Direction de Course à 10h30 ou à tout autre moment sur décision de la Direction de Course.

7.3. COURSE

Le 14 mai 2017, 11h à 16h45, pour les manches qualificatives.

Le 14 mai 2017, 17h à 20hHo pour les finales.

- Suivant les conditions atmosphériques et le déroulement de l’épreuve, le nombre de tours pourra être modifié pour les manches et pour les finales, décision prise par la direction de course

7.3.1. La pôle position est laissée libre au choix du pilote

7.6. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1100 € suivant le détail suivant :

	1 ^{ER}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
CLASSE 1	120 €	90 €	70 €	50 €	30 €
CLASSE 2	120 €	90 €	70 €	50 €	30 €
CLASSE 3	120 €	90 €	70 €	50 €	30 €

1^{ère} féminine : 20 €

Si moins de 4 partants dans une des classes : le 1^{er} 90 € - le 2^{ème} 70 € - le 3^{ème} 50 €

Les classes récompensées sont celles de la finale A et de la finale B confondues.

10.3. COUPES

Des coupes seront remises aux pilotes en fonction de leur classement.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à l’issu du temps réglementaires après l’affichage officielle définitif au pied du podium.

Récompenses pour les commissaires : Tirage au sort 2 coupes